



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 10 AVRIL 2014**

**Délibération n° 2014-18**

Date de la convocation : 2 avril 2014

Date de la publication : 11 avril 2014

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire - Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjointes - Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Création et composition des commissions communales**

Monsieur le Maire, expose, qu'en application de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative de ses membres. La composition de ces commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Toutefois, Monsieur le Maire, soucieux de faire participer le maximum de conseillers à la réflexion préalable à la prise de décision souhaite permettre un accès élargi à ces commissions, avec un maximum de vingt membres inscrits.

Chaque Conseiller Municipal pourra s'inscrire à la ou les commissions de son choix.

Monsieur le Maire propose de créer les trois Commissions suivantes :

- Cadre de vie ;
- Affaires Générales ;
- Lien social et Solidarité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer les commissions suivantes et de les composer comme suit :**

Désignation des commissions	Domaines d'intervention	Membres
<b>Cadre de Vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Travaux – Urbanisme – Agriculture</li> <li>➤ Déplacements – Circulation</li> <li>➤ Salubrité – Sécurité – Tranquillité</li> <li>➤ Environnement – Forêt</li> </ul>	<p><i>Élus référents :</i>                  Emmanuel ALONSO                  Simone GASQUET                  Daniel LARREGOLA</p> <p><i>Membres :</i>                  Pascale MAZOUAT                  Suzan DUCASSE                  Sylvain RULL                  Anna MECA</p>
		<p>Jean-Jacques PEYRAS                  Olivier ESCOT-SEP                  Yves CARRIÉ                  André BOYRIE                  Françoise MAZOUÉ</p>
<b>Affaires Générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Personnel</li> <li>➤ Politiques contractuelles (CEL, MJC,...)</li> <li>➤ Etat Civil – Cimetières</li> <li>➤ Finances</li> <li>➤ Vie Economique</li> </ul>	<p><i>Élus référents :</i>                  Jocelyne JOANDET                  Christian ZYTYNSKI</p> <p><i>Membres :</i>                  Daniel RIVIERE                  Albert LASBATS                  Nicole CASTELLA                  Philippe ZANCHETTA                  Daniel LARREGOLA                  Isabelle CHEDEVILLE                  Sylvain RULL                  Françoise MAZOUÉ                  Jean-Marc LACABANNE</p>
<b>Lien Social et Solidarité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Solidarité</li> <li>➤ Education</li> <li>➤ Culture – Sport et Vie Associative</li> <li>➤ Animation – Fêtes et Cérémonies – Protocole</li> </ul>	<p><i>Élus référents :</i>                  Isabelle CHEDEVILLE                  Simone GASQUET                  Claude PAHU                  Virginie FAVERON</p> <p><i>Membres :</i>                  Pascale MAZOUAT                  Suzan DUCASSE                  Sandra BOCK                  Anna MECA                  Albert LASBATS                  Nicole CASTELLA                  Jean-Jacques PEYRAS                  Daniel RIVIERE                  Yves CARRIÉ                  Caroline COX                  Maria Begonia GRACIA                  Myriam LAGARDE                  Jean-Marc LACABANNE</p>

PCC

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 10 AVRIL 2014**

**Délibération n° 2014-19**

Date de la convocation : 2 avril 2014  
Date de la publication : 11 avril 2014

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire - Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjointes - Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article 22 du Code des Marchés Publics, une Commission d'Appel d'Offres doit être constituée du Maire ou de son représentant, Président, et de cinq membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste au scrutin secret. Il doit être procédé à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

*Monsieur le Maire propose la liste des membres de la Commission d'Appel d'Offres suivante :*

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Jean-Jacques PEYRAS	Suzan DUCASSE
Anna MECA	Philippe ZANCHETTA
Claude PAHU	Emmanuel ALONSO
Daniel RIVIERE	Daniel LARREGOLA
Nicole CASTELLA	Isabelle CHEDEVILLE

*Monsieur Jean-Marc LACABANNE propose la liste des membres de la Commission d'Appel d'Offres suivante :*

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Jean-Marc LACABANNE	André BOYRIE
Françoise MAZOUÉ	Myriam LAGARDE

**Résultats du premier tour de scrutin :**

Nombre de votants : 27  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 27

Nom et prénom du candidat placé en tête de liste par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	Nombre de sièges obtenus à la représentation proportionnelle au plus fort reste
PEYRAS Jean-Jacques	23	4
LACABANNE Jean-Marc	4	1

**Ont été élus Membres Titulaires et Membres Suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, les élus suivants :**

<b>Membres Titulaires</b>	<b>Membres Suppléants</b>
Jean-Jacques PEYRAS	Suzan DUCASSE
Anna MECA	Philippe ZANCHETTA
Claude PAHU	Emmanuel ALONSO
Daniel RIVIERE	Daniel LARREGOLA
Jean-Marc LACABANNE	André BOYRIE

PCC

Le Maire,  
  
Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 10 AVRIL 2014**

**Délibération n° 2014-20**

Date de la convocation : 2 avril 2014  
Date de la publication : 11 avril 2014

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire - Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjointes - Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Désignation des représentants aux commissions administratives de révision des listes électorales**

Monsieur le Maire expose, qu'en application de l'article L17 du Code Electoral, pour chaque bureau de vote, une commission administrative dresse et révisé la liste électorale. Pour chaque bureau de vote, la commission se compose de trois membres :

- Le Maire ou son représentant ;
- Un délégué de l'administration désigné par le Préfet ;
- Un délégué choisi par le Président du Tribunal de Grande Instance.

La Commune étant composée de six bureaux de vote, il convient donc de désigner six représentants du Maire.

Monsieur le Maire propose de désigner les six représentants suivants :  
Jocelyne JOANDET, Pascale MAZOUAT, Nicole CASTELLA, Albert LASBATS, Daniel RIVIERE, Jean-Marc LACABANNE.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner :  
Jocelyne JOANDET, Pascale MAZOUAT, Nicole CASTELLA, Albert LASBATS,  
Daniel RIVIERE, Jean-Marc LACABANNE, en qualité de représentants du Maire  
aux commissions administratives de révision des listes électorales.**

PCC  
Le Maire,

  
Yannick BOUBÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 10 AVRIL 2014**

**Délibération n° 2014-21**

Date de la convocation : 2 avril 2014  
Date de la publication : 11 avril 2014

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire - Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjointe - Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Election des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

Monsieur le Maire expose, qu'en application de l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il convient de fixer le nombre de membres élus au sein du Conseil d'Administration du CCAS et de procéder à leur élection par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste au scrutin secret.

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre de membres élus à huit et de procéder à leur élection.

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

*Monsieur le Maire propose la liste des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale suivante :*

- Isabelle CHEDEVILLE
- Pascale MAZOUAT
- Nicole CASTELLA
- Anna MECA
- Maria Begonia GRACIA
- Olivier ESCOT-SEP
- Sandra BOCK
- Emmanuel ALONSO

Monsieur Jean-Marc LACABANNE propose la liste des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale suivante :

- Myriam LAGARDE
- Françoise MAZOUÉ
- André BOYRIE
- Jean-Marc LACABANNE

**Résultats du premier tour de scrutin :**

Nombre de votants : 27  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 27

Nom et prénom du candidat placé en tête de liste par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	Nombre de sièges obtenus à la représentation proportionnelle au plus fort reste
Isabelle CHEDEVILLE	23	7
Myriam LAGARDE	4	1

**Ont été élus membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, les élus suivants :**

Membres
Isabelle CHEDEVILLE
Pascale MAZOUAT
Nicole CASTELLA
Anna MECA
Maria Begonia GRACIA
Olivier ESCOT-SEP
Sandra BOCK
Myriam LAGARDE

PCC

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 10 AVRIL 2014**

**Délibération n° 2014-22**

Date de la convocation : 2 avril 2014  
Date de la publication : 11 avril 2014

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire - Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjoints - Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Désignation des membres de la Caisse des Ecoles**

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article R212-26 du Code de l'Education, il convient que le Conseil Municipal désigne un Président délégué et cinq conseillers municipaux pour siéger au comité de la Caisse des Ecoles.

Monsieur le Maire propose de désigner Virginie FAVERON en qualité de Présidente déléguée et les cinq membres suivants : Christian ZYTYNSKI, Philippe ZANCHETTA, Sylvain RULL, Daniel RIVIERE, Myriam LAGARDE.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner Virginie FAVERON, Présidente déléguée, et Christian ZYTYNSKI, Philippe ZANCHETTA, Sylvain RULL, Daniel RIVIERE, Myriam LAGARDE en qualité de membres du comité de la Caisse des Ecoles.**

PCC  
Le Maire,

Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 10 AVRIL 2014**

**Délibération n° 2014-23**

Date de la convocation : 2 avril 2014  
Date de la publication : 11 avril 2014

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire - Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjoint - Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Election des délégués au Syndicat de Défense contre les crues de l'Alaric**

Monsieur le Maire, expose que les statuts du Syndicat de Défense contre les crues de l'Alaric prévoient deux délégués représentant la Commune d'Aureilhan. En application de l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'élire deux délégués au scrutin secret à la majorité absolue.  
Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

*Monsieur le Maire propose comme candidats à l'élection des délégués au Syndicat de Défense contre les crues de l'Alaric : Anna MECA et Daniel LARREGOLA.*

Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre de délégués à élire : 2

Candidats : Anna MECA  
Suffrages exprimés : 23  
Bulletins blancs : 4

Candidats : Daniel LARREGOLA  
Suffrages exprimés : 23  
Bulletins blancs : 4

**Ont été élus délégués au Syndicat de Défense contre les crues de l'Alaric, par 23 suffrages, les élus suivants : Anna MECA et Daniel LARREGOLA.**

PCC  
Le Maire,  
  
Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 10 AVRIL 2014**

**Délibération n° 2014-24**

Date de la convocation : 2 avril 2014  
Date de la publication : 11 avril 2014

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire - Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjoints - Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Election des délégués au Syndicat Adour Coteaux**

Monsieur le Maire expose que les statuts du Syndicat Intercommunal Adour Coteaux fixent le nombre de délégués de la Commune d'Aureilhan à deux titulaires et deux suppléants.

En application de l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'élire ces délégués au scrutin secret à la majorité absolue.

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

*Monsieur le Maire propose comme candidats à l'élection des délégués au Syndicat Adour Coteaux :*

- *Titulaires : Claude PAHU et Suzan DUCASSE ;*
- *Suppléants : Yves CARRIE et Daniel LARREGOLA.*

Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre de délégués titulaires à élire : 2

Candidats : Claude PAHU  
Suffrages exprimés : 23  
Bulletins blancs : 4

Candidats : Suzan DUCASSE  
Suffrages exprimés : 23  
Bulletins blancs : 4

Nombre de délégués suppléants à élire : 2

Candidats : Yves CARRIE  
Suffrages exprimés : 23  
Bulletins blancs : 4

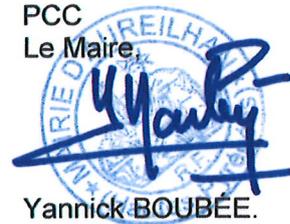
Candidats : Daniel LARREGOLA  
Suffrages exprimés : 23  
Bulletins blancs : 4

**Ont été élus au Syndicat Adour Coteaux :**

- **Délégués titulaires : Claude PAHU et Suzan DUCASSE par 23 suffrages ;**
- **Délégués suppléants : Yves CARRIE et Daniel LARREGOLA par 23 suffrages.**

PCC

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 10 AVRIL 2014**

**Délibération n° 2014-25**

Date de la convocation : 2 avril 2014  
Date de la publication : 11 avril 2014

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire - Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjoints - Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Election des délégués au Syndicat Adour Alaric**

Monsieur le Maire expose que les statuts du Syndicat Intercommunal Adour Alaric fixent le nombre de délégués de la Commune d'Aureilhan à quatre titulaires.  
En application de l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'élire ces délégués au scrutin secret à la majorité absolue.  
Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

*Monsieur le Maire propose comme candidats à l'élection des délégués au Syndicat Adour Alaric : Emmanuel ALONSO, Philippe ZANCHETTA, Olivier ESCOT-SEP, Henri ESCOT-SEP.*

Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre de délégués à élire : 4

Candidats : Emmanuel ALONSO  
Suffrages exprimés : 23  
Bulletins blancs : 4

Candidats : Philippe ZANCHETTA  
Suffrages exprimés : 23  
Bulletins blancs : 4

Candidats : Olivier ESCOT-SEP  
Suffrages exprimés : 23  
Bulletins blancs : 4

Candidats : Henri ESCOT-SEP  
Suffrages exprimés : 23  
Bulletins blancs : 4

**Ont été élus délégués titulaires au Syndicat Adour Alaric, par 23 suffrages, les élus suivants : Emmanuel ALONSO, Philippe ZANCHETTA, Olivier ESCOT-SEP et Henri ESCOT-SEP.**

PCC  
Le Maire,  
  
Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 10 AVRIL 2014**

**Délibération n° 2014-26**

Date de la convocation : 2 avril 2014  
Date de la publication : 11 avril 2014

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire - Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjointes - Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Election des délégués au Syndicat Intercommunal du Collège Paul Valéry**

Monsieur le Maire expose que les statuts du Syndicat Intercommunal du Collège Paul Valéry, fixent le nombre de délégués de la Commune d'Aureilhan à trois. En application de l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'élire ces délégués au scrutin secret à la majorité absolue.

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

*Monsieur le Maire propose comme candidats à l'élection des délégués au Syndicat Intercommunal du Collège Paul Valéry : Albert LASBATS, Sandra BOCK et Daniel RIVIERE.*

Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre de délégués à élire : 3

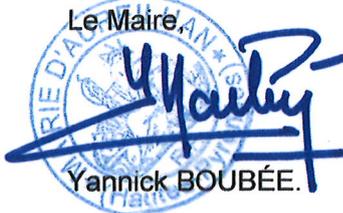
Candidats : Albert LASBATS  
Suffrages exprimés : 23  
Bulletins blancs : 4

Candidats : Sandra BOCK  
Suffrages exprimés : 23  
Bulletins blancs : 4

Candidats : Daniel RIVIERE  
Suffrages exprimés : 23  
Bulletins blancs : 4

**Ont été élus délégués titulaires au Syndicat Intercommunal du Collège Paul Valéry, par 23 suffrages, les élus suivants : Albert LASBATS, Sandra BOCK et Daniel RIVIERE.**

PCC

Le Maire  
  
Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 10 AVRIL 2014**

**Délibération n° 2014-27**

Date de la convocation : 2 avril 2014  
Date de la publication : 11 avril 2014

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire - Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjoints - Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Election des délégués au Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées**

Monsieur le Maire expose que les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées, fixent le nombre de délégués de la Commune d'Aureilhan à deux titulaires et deux suppléants.

En application de l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'élire ces délégués au scrutin secret à la majorité absolue.

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

*Monsieur le Maire propose comme candidats à l'élection des délégués au Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées :*

- *Titulaires : Yannick BOUBÉE et Yves CARRIE ;*
- *Suppléants : Emmanuel ALONSO et Albert LASBATS.*

Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre de délégués titulaires à élire :	2
Candidats :	Yannick BOUBÉE
Suffrages exprimés :	23
Bulletins blancs :	4
Candidats :	Yves CARRIE
Suffrages exprimés :	23
Bulletins blancs :	4

Nombre de délégués suppléants à élire : 2

Candidats : Emmanuel ALONSO  
Suffrages exprimés : 23  
Bulletins blancs : 4

Candidats : Albert LASBATS  
Suffrages exprimés : 23  
Bulletins blancs : 4

**Ont été élus au Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées :**

- **Délégués titulaires : Yannick BOUBÉE et Yves CARRIE par 23 suffrages ;**
- **Délégués suppléants : Emmanuel ALONSO, Albert LASBATS par 23 suffrages.**

PCC



Le Maire,  
Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 10 AVRIL 2014**

**Délibération n° 2014-28**

Date de la convocation : 2 avril 2014  
Date de la publication : 11 avril 2014

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire - Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjointes - Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Election des délégués au Syndicat de l'Alaric 2<sup>ème</sup> section**

Monsieur le Maire expose que les statuts du Syndicat de l'Alaric 2<sup>ème</sup> section, fixent le nombre de délégués de la Commune d'Aureilhan à un. En application de l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'élire ce délégué au scrutin secret à la majorité absolue.

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

*Monsieur le Maire propose comme candidat à l'élection des délégués au Syndicat de l'Alaric 2<sup>ème</sup> section : Henri ESCOT-SEP.*

Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre de délégué à élire : 1

Candidats : Henri ESCOT-SEP  
Suffrages exprimés : 23  
Bulletins blancs : 4

**A été élu délégué au Syndicat de l'Alaric 2<sup>ème</sup> section, par 23 suffrages, Monsieur Henri ESCOT-SEP.**

PCC  
Le Maire  
Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 10 AVRIL 2014**

**Délibération n° 2014-29**

Date de la convocation : 2 avril 2014  
Date de la publication : 11 avril 2014

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire - Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjointes - Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Election des délégués au Syndicat Intercommunal du Relais Assistantes  
Maternelles**

Monsieur le Maire expose que les statuts du Syndicat Intercommunal du Relais Assistantes Maternelles, fixent le nombre de délégués de la Commune d'Aureilhan à quatre titulaires et quatre suppléants.

En application de l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'élire ces délégués au scrutin secret à la majorité absolue.

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

*Monsieur le Maire propose comme candidats à l'élection des délégués au Syndicat Intercommunal du Relais Assistantes Maternelles :*

- *Titulaires : Isabelle CHEDEVILLE, Sandra BOCK, Maria Begonia GRACIA, Myriam LAGARDE ;*
- *Suppléants : Nicole CASTELLA, Simone GASQUET, Françoise MAZOUÉ, Suzan DUCASSE.*

Nombre de délégués titulaires à élire : 4

Candidats : Isabelle CHEDEVILLE  
Suffrages exprimés : 27  
Bulletins blancs : 0

Candidats : Sandra BOCK  
Suffrages exprimés : 27  
Bulletins blancs : 0

Candidats : Maria Begonia GRACIA  
Suffrages exprimés : 27  
Bulletins blancs : 0

Candidats : Myriam LAGARDE  
Suffrages exprimés : 27  
Bulletins blancs : 0

Nombre de délégués suppléants à élire : 4

Candidats : Nicole CASTELLA  
Suffrages exprimés : 27  
Bulletins blancs : 0

Candidats : Simone GASQUET  
Suffrages exprimés : 27  
Bulletins blancs : 0

Candidats : Françoise MAZOUÉ  
Suffrages exprimés : 27  
Bulletins blancs : 0

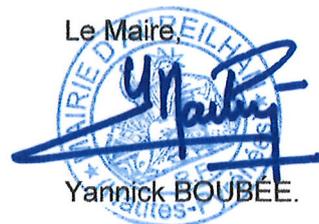
Candidats : Suzan DUCASSE  
Suffrages exprimés : 27  
Bulletins blancs : 0

**Ont été élus à l'unanimité au Syndicat Intercommunal du Relais Assistantes Maternelles :**

- **Délégués titulaires : Isabelle CHEDEVILLE, Sandra BOCK, Maria Begonia GRACIA et Myriam LAGARDE ;**
- **Délégués suppléants : Nicole CASTELLA, Simone GASQUET, Françoise MAZOUÉ et Suzan DUCASSE.**

PCC

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 10 AVRIL 2014**

**Délibération n° 2014-30**

Date de la convocation : 2 avril 2014  
Date de la publication : 11 avril 2014

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire - Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjoints - Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Election des délégués au Conseil d'Administration du Lycée Sixte Vignon**

Monsieur le Maire expose que la Commune d'Aureilhan est représentée au Conseil d'Administration du Lycée Sixte Vignon par trois membres du Conseil Municipal. Il convient donc de procéder à l'élection de ces trois membres en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

*Monsieur le Maire propose comme candidats à l'élection des membres au Conseil d'Administration du Lycée Sixte Vignon : Sylvain RULL, Philippe ZANCHETTA et Daniel LARREGOLA.*

Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre de membres à élire : 3

Candidats : Sylvain RULL  
Suffrages exprimés : 23  
Bulletins blancs : 4

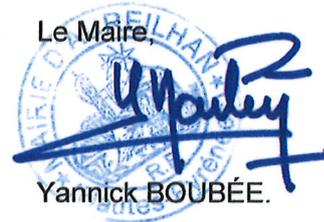
Candidats : Philippe ZANCHETTA  
Suffrages exprimés : 23  
Bulletins blancs : 4

Candidats : Daniel LARREGOLA  
Suffrages exprimés : 23  
Bulletins blancs : 4

**Ont été élus membres au Conseil d'Administration du Lycée Sixte Vignon, par 23 suffrages : Sylvain RULL, Philippe ZANCHETTA et Daniel LARREGOLA.**

PCC

Le Maire



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 10 AVRIL 2014**

**Délibération n° 2014-31**

Date de la convocation : 2 avril 2014

Date de la publication : 11 avril 2014

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire - Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjoint - Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Election des délégués au Syndicat Mixte de l'Agglomération Tarbaise (SYMAT)**

Monsieur le Maire expose que les délégués de la Commune d'AUREILHAN au SYMAT sont désignés par la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes. Il précise que les statuts du SYMAT fixent le nombre de délégués de la Commune à deux titulaires et deux suppléants.

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal procède à l'élection de ces délégués afin de pouvoir ensuite présenter leur candidature au Grand Tarbes.

Monsieur le Maire propose d'appliquer l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant l'élection de ces délégués au scrutin secret à la majorité absolue.

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

*Monsieur le Maire propose comme candidats à l'élection des délégués au Syndicat Mixte de l'Agglomération Tarbaise (SYMAT) :*

- *Titulaires : Suzan DUCASSE et Daniel RIVIERE ;*
- *Suppléants : Yves CARRIE et Maria Begonia GRACIA.*

Aucun autre candidat ne se présente.

Monsieur Olivier ESCOT-SEP ne prend pas part au vote.

Nombre de membres titulaires à élire : 2

Candidats :	<i>Suzan DUCASSE</i>
Suffrages exprimés :	22
Bulletins blancs :	4
Candidats :	Daniel RIVIERE
Suffrages exprimés :	22
Bulletins blancs :	4

Nombre de membres suppléants à élire : 2

Candidats :	Yves CARRIE
Suffrages exprimés :	22
Bulletins blancs :	4

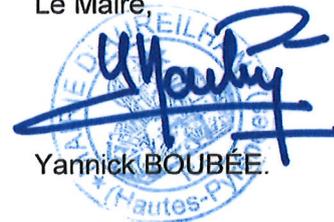
Candidats :	Maria Begonia GRACIA
Suffrages exprimés :	22
Bulletins blancs :	4

**Ont été élus au Syndicat Mixte de l'Agglomération Tarbaise (SYMAT):**

- **Délégués titulaires : Suzan DUCASSE et Daniel RIVIERE par 22 suffrages ;**
- **Délégués suppléants : Yves CARRIE et Maria Begonia GRACIA par 22 suffrages.**

PCC

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 10 AVRIL 2014**

**Délibération n° 2014-32**

Date de la convocation : 2 avril 2014  
Date de la publication : 11 avril 2014

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire - Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjointes - Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Election des délégués au Syndicat Mixte du SCOT de Tarbes Ossun Lourdes :**

Monsieur le Maire expose que les délégués de la Commune d'AUREILHAN au SCOT TOL sont désignés par la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes. Il précise que les statuts du Syndicat fixent le nombre de délégués de la Commune à trois titulaires et trois suppléants.

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal procède à l'élection de ces délégués afin de pouvoir ensuite présenter leur candidature au Grand Tarbes.

Monsieur le Maire propose d'appliquer l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant l'élection de ces délégués au scrutin secret à la majorité absolue.

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

*Monsieur le Maire propose comme candidats à l'élection des délégués au Syndicat Mixte du SCOT de Tarbes Ossun Lourdes (SCOT TOL) :*

- *Titulaires : Suzan DUCASSE et Daniel RIVIERE ;*
- *Suppléants : Yves CARRIE et Maria Begonia GRACIA.*

Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre de membres titulaires à élire : 3

Candidats :	Emmanuel ALONSO
Suffrages exprimés :	23
Bulletins blancs :	4

Candidats : Jean-Jacques PEYRAS  
Suffrages exprimés : 23  
Bulletins blancs : 4

Candidats : Simone GASQUET  
Suffrages exprimés : 23  
Bulletins blancs : 4

Nombre de membres suppléants à élire : 3

Candidats : Nicole CASTELLA  
Suffrages exprimés : 23  
Bulletins blancs : 4

Candidats : Pascale MAZOUAT  
Suffrages exprimés : 23  
Bulletins blancs : 4

Candidats : Daniel LARREGOLA  
Suffrages exprimés : 23  
Bulletins blancs : 4

**Ont été élus au Syndicat Mixte du SCOT de Tarbes Ossun Lourdes (SCOT TOL) :**

- **Délégués titulaires : Emmanuel ALONSO, Jean-Jacques PEYRAS et Simone GASQUET par 23 suffrages ;**
- **Délégués suppléants : Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT et Daniel LARREGOLA par 23 suffrages.**

PCC

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 10 AVRIL 2014**

**Délibération n° 2014-33**

Date de la convocation : 2 avril 2014  
Date de la publication : 11 avril 2014

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire - Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjointes - Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Désignation d'un délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

Monsieur le Maire expose que la Commune adhère au CNAS. En conséquence, il convient de désigner un délégué local des élus qui la représentera au sein des instances du CNAS. Ce délégué doit être désigné par l'organe délibérant de la collectivité parmi ses membres.

Monsieur le Maire propose de désigner Jocelyne JOANDET.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 23 voix pour et 4 abstentions (André BOYRIE, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Françoise MAZOUÉ), décide de désigner Jocelyne JOANDET, déléguée locale des élus au Comité National d'Action Sociale (CNAS).**

PCC

Le Maire,  
  
Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 10 AVRIL 2014**

**Délibération n° 2014-34**

Date de la convocation : 2 avril 2014

Date de la publication : 11 avril 2014

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire - Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjointes - Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Désignation du Correspondant Défense**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire depuis 2001 de désigner un correspondant défense qui a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. Ce correspondant défense doit être désigné par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de désigner Jocelyne JOANDET.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 23 voix pour et 4 abstentions (André BOYRIE, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Françoise MAZOUÉ), décide de désigner Jocelyne JOANDET, Correspondant Défense.**

PCC

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 10 AVRIL 2014**

**Délibération n° 2014-35**

Date de la convocation : 2 avril 2014

Date de la publication : 11 avril 2014

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire - Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjoint - Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Fixation des indemnités de fonction des élus**

Vu les articles L2123-20 à L2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L2123-20 du CGCT, qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu l'article L2123-22 du CGCT, qui détermine la possibilité de voter des majorations d'indemnités de fonction notamment pour les communes chef-lieu de canton,

Vu les arrêtés municipaux en date du 8 avril 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 23 voix pour et 4 abstentions (André BOYRIE, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Françoise MAZOUÉ), décide :**

- D'appliquer la majoration de 15% prévue à l'article L2123-22 du CGCT pour les communes chef-lieu de canton,
- De fixer le montant des indemnités de fonction comme suit et comme indiqué dans le tableau ci-annexé :
  - Maire : 55 % de l'indice 1015, majoré de 15%, soit 63,25 %

- **Adjoints au Maire : 22% de l'indice 1015, majoré de 15%,  
soit 25,30 %**
- **De fixer la date d'effet de cette délibération à la date de l'élection du  
Maire et des Adjoints au Maire.**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.**

PCC

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 10 AVRIL 2014**

**Délibération n° 2014-36**

Date de la convocation : 2 avril 2014  
Date de la publication : 11 avril 2014

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire - Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Adjoints - Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sandra BOCK, Caroline COX, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Délégations du Conseil Municipal au Maire**

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales, Considérant qu'afin de favoriser une bonne administration communale, il est nécessaire de déléguer à Monsieur le Maire certaines attributions définies à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 23 voix pour et 4 abstentions (André BOYRIE, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Françoise MAZOUÉ), décide :**

**Article 1** : de donner pour la durée du présent mandat les délégations suivantes à Monsieur le Maire :

- D'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
  - De procéder, dans les limites fixées ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- Réalisation d'emprunts dans la limite des sommes votées par le Conseil Municipal et inscrites chaque année au budget communal. Le Maire contracte tout emprunt à court, moyen et long terme, à un taux effectif global compatible

avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière, pouvant comporter un différé d'amortissement.

- Les opérations financières utiles à la gestion des emprunts recouvrent le réaménagement de la dette et toutes autres opérations financières.
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant n'excède pas 200 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des Services Municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code, dans les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) déterminées dans le Plan Local d'Urbanisme en vigueur;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, pour toutes les actions juridictionnelles en demande et en défense (y compris les constitutions de partie civile), en première instance et en appel, le Maire étant habilité à se faire assister de l'avocat de son choix pour toutes les actions ci-dessus mentionnées;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 15 000 € ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 euros ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Article 2: conformément à l'article L2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le Conseil Municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du Maire.

PCC

Le Maire



Yannick BOUBÉE